

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 5 MAI 2015

Le cinq mai deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOFF, Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Corinna BUISSON, Tania MUHLMAYER, Christine VAUTIER, Christian JAEG, Guy RIEFFEL et Erik GARCIA

Absents excusés : Nathalie GARBACIAK, Frédéric OSTERTAG, Benoît GSELL (procuration donnée à Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET et Christine VAUTIER) et Marie-Paule MULLER

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2015
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Avis sur le projet de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), des programmes de mesures Rhin et Meuse et sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) Rhin et Meuse*
 - b) *Portage EPFL : autorisation de substitution par la Région*
 - c) *Projet d'aménagement du parking Est de la gare : convention avec la Région Alsace et la Communauté de Communes*
 - d) *Rapport d'activités 2014 de Réseau GDS*
 - e) *Mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts*
- 5) Affaires financières
 - a) *Demandes de subvention diverses : SSC Laurentia, Paroisse protestante, communauté israélite*
 - b) *Emprunt pour le financement des travaux d'agrandissement et de réhabilitation de l'école Briand*
- 6) Transfert de compétence à la COCOBEN : « aménagement numérique - participation locale au SDTAN (schéma directeur d'aménagement numérique)
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et le représentant de la presse.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Vendredi 8 mai à 11h30 au monument aux morts : cérémonie de l'anniversaire de l'Armistice de 1945
- A partir du 8 mai : exposition consacrée à la libération de Benfeld (ouverture les 8, 14 et 16 mai)
- vendredi 8 mai à 17h00 : concert de l'harmonie municipale à la salle des fêtes
- jeudi 14 mai en ville : « 2^{ème} jeudi des arts » (vernissage le 13 mai à 20H00 au Cinéma Rex)
- samedi 16 mai sur la place Briand : matinée de sensibilisation - sécurité civile
- samedi 16 mai à 18h00 à l'ancienne école de filles, rue du Dr Sieffermann : inauguration de l'exposition sur la nappe phréatique réalisée par l'ARIENA
- mardi 19 mai en matinée à la salle des fêtes : rencontres chantantes des écoles
- Mardi 19 mai à 20h00 : commission du cadre de vie et de la sécurité
- mercredi 20 mai à 18h00 à la mairie : commission de la communication
- vendredi 22 mai à 17h00 : inauguration du panneau « gare aux tiques » à l'entrée du parcours de santé, suivie d'une visite en forêt et d'une soirée conviviale
- du 23 au 24 mai à la salle des fêtes : kermesse de l'association culturelle turque
- 26 mai à 20h00 : conseil municipal
- 29 et 30 mai à la salle des fêtes : audition de l'école de musique
- 30 mai à 17h00 au complexe sportif : accueil de la flamme du Relais pour la Vie
- dimanche 31 mai au cercle catholique : fête d'été de la paroisse Saint Laurent
- dimanche 7 juin : Triathlon International Benfeld - Obernai : merci pour le retour de l'appel à bénévoles
- samedi 6 juin à 19h30 à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- vendredi 12 juin à 18h00 à la salle des fêtes : fête et kermesse de l'Ecole Briand
- dimanche 14 juin à Ehl : kermesse de l'Institut Mertian
- dimanche 14 juin (parking Intermarché) : marché aux puces de l'Alsacienne de Handball
- vendredi 19 juin à 16h00 à l'Ecole Maternelle du Centre : kermesse

- samedi 20 juin : fête de la musique
- vendredi 26 juin à 15h30 : kermesse de l'école maternelle des Vosges
- vendredi 26 juin de 18h00 à 20h00 à la médiathèque : braderie de livres et CD
- samedi 27 juin à 20h00 dans le parc de la Villa Jaeger : soirée théâtrale par Project'III

2) Affaires juridiques en cours

Recours de la Société JUNG, maison de l'énergie

Par requête du 6 décembre 2011, la société d'exploitation des établissements Jung, maison de l'énergie à Sermersheim, a introduit une requête en vue d'annuler le marché passé le 10 août 2011 entre la commune et la société Technichauffe, concernant le lot chauffage du marché de travaux de la salle des sports, de condamner la commune à lui verser une indemnité de 56 000 € en réparation du préjudice subi et 4 000 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative (frais de justice)

Par décision du 26 mars 2015, la requête a été rejetée pour tous les griefs avancés et la société Jung a été condamnée à verser une somme de 1 000 €, respectivement à la commune et à l'entreprise Technichauffe au titre des frais

Recours de M Jean-Claude MOOG

Par requête du 20 mars 2014 Monsieur Jean-Claude MOOG a saisi le Tribunal Administratif en vue d'annuler la délibération du 7 janvier 2014 par laquelle le conseil municipal de Benfeld a approuvé le PLU (plan local d'urbanisme).

Par décision du 31 mars 2015, la requête a été rejetée pour tous les griefs avancés

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Monsieur et Mme Veis BILGIN, pour un lot de copropriété, sis 2, faubourg de Strasbourg
- Mlle Odile JAEG, pour une maison d'habitation, sise 23 rue du Petit Rempart
- Monsieur Dorian POIREY, pour un lot de copropriété, sis 23, avenue de la Gare (Cour des Etoiles)

- Les conjoints WERNERT, pour une maison d'habitation, sise 1 rue de Madrid
- Monsieur et Mme Frédéric ORTIS, pour une maison d'habitation, sise 3 rue de Luxembourg
- Mme Béatrice DUTTER, pour un immeuble d'habitation et commercial, sise 6, rue du Général de Gaulle
- Monsieur Jean-Philippe PETERS et Mme Aurélie MOUILLE, pour un lot de copropriété, sis 26b, rue du Faubourg du Rhin
- Les conjoints RIEDWEG, pour une maison d'habitation sise 9 rue des Lilas

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2015

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 24 mars 2015 est **adopté par 25 voix pour et 3 abstentions** (Benoît GSELL, Christine VAUTIER et Christian JAEG)

4) URBANISME ET TRAVAUX

a) Avis sur le projet de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), des programmes de mesures Rhin et Meuse et sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) Rhin et Meuse

Monsieur François LARDINAIS, conseiller municipal, rappelle à l'assemblée que lors de la séance de commissions réunies du 16 mars 2015, différentes informations ont été présentées relatives au projet de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et sur les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin et Meuse.

De même le lien pour accéder à l'ensemble du dossier mis en consultation a été communiqué à tous les conseillers.

Le SDAGE 2016-2021 a été élaboré en application de la Directive européenne sur l'Eau de 2000. Il a pour objectif une gestion équilibrée des ressources en eau et la reconquête de leur bon état. Par masse d'eau, les objectifs à atteindre sont fixés ou les justifications d'un report après 2021 sont présentées. Les actions sont répertoriées dans un programme de mesures.

Le PGRI découle de la Directive européenne Inondation de 2007. La problématique « inondation » est cette fois-ci traitée dans le PGRI (et non plus le

SDAGE). Des orientations et des dispositions sont cependant communes aux deux documents. Le PGRI indique les nouvelles priorités issues de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation définie en 2014.

Pour ce qui concerne le SDAGE

Il est à noter que des études particulières sont requises pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, ce qui relève normalement de la compétence du législateur. La multiplication des études spécifiques entraîne des coûts supplémentaires induits.

Par ailleurs, la consultation porte sur des documents dont certains ne sont pas finalisés, voire rédigés.

Les solutions recherchées pour permettre d'améliorer la gestion et réduire les concentrations de chlorures dans la Moselle ont abouti à un projet de « calcoduc » en cours d'étude destiné à évacuer vers le Rhin ces chlorures. Il s'agit d'un transfert de pollution dont les conséquences économiques et environnementales ne sont pas connues à ce jour.

Pour ce qui concerne le PGRI

Ce dernier comporte quelques imprécisions quant aux acteurs qui devront intervenir dans la définition et l'amélioration de la problématique inondation. De même la problématique « inondation » devrait être clarifiée, tout comme celles de « zone inondable » et de « zone d'expansion des crues »

Le PGRI est déterminant sur l'ouverture ou non à l'urbanisation et à la constructibilité en fonction d'un aléa pour une zone inondable pour une crue de référence, nécessitant par ailleurs des spécialisées supplémentaires.

La problématique de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et leur évacuation dans le milieu naturel n'est pas ou peu abordée

De plus, l'absence de certaines cartographies rend les documents peu compréhensibles, les incidences liées à l'agriculture ne sont absolument pas prises en compte, de même que la problématique des nitrates

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL

émet un avis réservé sur le SDAGE pour la période 2016-2021 et sur le PGRI et souhaite la prise en compte des observations susindiquées

b) Portage par l'EPFL : autorisation de substitution par la Région Alsace

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance de commissions réunies du 16 avril 2015, le projet d'aménagement du parking Est de la gare a été présenté à l'assemblée.

La Région Alsace étant le maître d'ouvrage de ce projet, doit être propriétaire des parcelles d'emprise de cet aménagement.

L'établissement public foncier du Bas-Rhin étant actuellement propriétaire de ces parcelles (acquises pour le compte de la ville de Benfeld en 2010 et 2011), il est nécessaire d'autoriser la Région à se substituer à la ville de Benfeld pour l'achat de ces parcelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications du maire

vu la délibération du Conseil Municipal de BENFELD en date du 3 novembre 2009, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant localisé sur le ban communal de BENFELD :

Section	Numéro	Adresse / Lieudit	Nature	Surface (ares)
AL	132	Auf die Kertzfelder strasse	Vergers	1,12
AL	312	Auf die Kertzfelder strasse	Terres	45,48
AL	315	Avenue de la Gare	Vergers	10,13
Contenance totale				56,73

vu la convention pour portage foncier conclue en date du 29 avril 2010 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien et son avenant du 8 janvier 2014 ;

Vu les actes d'acquisition du bien par l'EPF d'Alsace en date des 2 août 2010 et 26 septembre 2011 ;

Vu l'arrivée du terme de la convention le 1^{er} août 2015;

décide

la cession des parcelles cadastrées section AL, n°132, 312 et 315 par l'EPF d'Alsace à la Région Alsace, en vue de la création d'un parking et d'aménagements autour de la Gare,

demande

qu'un acte de cession « EPF d'ALSACE - REGION ALSACE » soit établi au prix de 174.682,06 euros H. T. (frais d'acquisition et de portage inclus).

adopté à l'unanimité

***c) Travaux d'aménagement du Parking Est de la gare :
convention de financement avec la Région Alsace et la
communauté de communes de Benfeld et environs***

Le maire rappelle à l'assemblée que malgré la création d'un parking Côté Ouest (2010) et l'aménagement des abords de la gare (2013-2014), on constate une insuffisance de places de stationnement pour les usagers de la SNCF, en raison notamment de l'augmentation croissante du recours à ce mode de transport.

Dans ces conditions la réalisation d'un nouveau parking visant à répondre aux besoins de stationnement en gare de Benfeld des voyageurs en provenance de la commune, mais également des voyageurs des communes alentour qui utilisent Benfeld comme gare de rabattement s'avère de plus en plus urgente.

Un projet élaboré par le service technique et validé par la Région a été présenté lors de la séance de commissions réunies du 16 avril dernier et approuvé par l'assemblée.

Afin de pouvoir engager ces travaux dans les meilleurs délais, il y a lieu d'autoriser le maire à signer la convention de financement avec les différents intervenants à cet équipement, à savoir :

- la Région Alsace
- la Communauté de Communes de Benfeld et environs
- la Ville de Benfeld.

dans les termes du projet joint en annexe.

Le coût estimatif des travaux, sur la base du projet élaboré s'élève à 760 000 € HT. La charge résiduelle pour la ville de Benfeld se monte à 209 000 € HT, un montant identique étant pris en charge par la Communauté de

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire

après en avoir délibéré,

vu l'avis favorable émis lors de la séance de commissions réunies du 16 avril 2015,

vu le projet de convention de financement proposé,

autorise

le maire à signer la convention de financement avec la Région Alsace et la Communauté de Communes de Benfeld et environs, dans les termes du projet joint en annexe

adopté à l'unanimité

d) Rapport annuel 2014 de Réseau Gaz de Strasbourg

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que Gaz de Strasbourg, devenu entre temps Réseau GDS, s'est engagé, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2014 sur le contrat de concession de distribution de gaz à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2014 de Réseau GDS pour la distribution de gaz

e) Mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint rappelle à l'assemblée que la problématique du désherbage et du traitement des espaces verts a été abordée à plusieurs reprises par les commissions concernées.

La Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse subventionnent les collectivités alsaciennes ayant un projet global visant à réduire la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

Une telle démarche pour la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts à Benfeld est proposée par la commission des travaux.

Un tel plan s'articule en 5 points :

- audit des pratiques d'entretien et définition de la gestion différenciée pour que la démarche soit acceptée par les élus et les agents communaux
- un inventaire des espaces verts, leurs contraintes socio-économiques et climatiques et les moyens matériels et humains nécessaires à leur entretien
- la détermination de la classification des espaces verts et des voiries de la commune
- l'élaboration d'un cahier des charges du plan de gestion différenciée
- le suivi, un an après la réalisation du plan

Cette démarche devra également être accompagnée de journées de sensibilisation des agents et des élus, de formations et de sensibilisation de la population

La réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, selon le devis élaboré par FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) s'élève à 11 925 € HT, subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (45%) et la Région Alsace (35%), soit une charge résiduelle pour la commune de 2 385 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint

après en avoir délibéré,

vu l'intérêt qu'il y a pour la ville de Benfeld de réaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts parfaitement en adéquation avec la volonté des élus

vu l'avis favorable de la commission des travaux du 29 avril 2015,

décide

de réaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts, sur la base des conditions susindiquées

accepte

le devis proposé par FREDON Alsace pour un montant de 11 925 € HT

sollicite

les subventions auprès de l'Agence de Bassin Rhin Meuse (à hauteur de 45%) et de la Région Alsace (à hauteur de 35%)

autorise

le maire à signer tout document relatif à ce dossier

adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) Demandes de subvention diverses

- SSC LAURENTIA pour du matériel de gymnastique

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 1^{er} avril 2015, la SSC LAURENTIA informe qu'elle a été amenée à acquérir de nouveaux matériels complémentaires pour la section de gymnastique et de tir, selon factures jointes en annexe, pour un montant respectif de 3 690 € pour la gymnastique et 1 092 € pour le tir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

vu le demande de la SSC LAURENTIA et compte tenu de la nature du matériel concerné

vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 avril 2015

décide

l'attribution d'une subvention à la SSC LAURENTIA de Benfeld de 717,30 € représentant 15% du montant de la dépense

adopté par 27 voix pour (1 abstention : Sonia SCHMDT)

- paroisse protestante pour travaux au presbytère

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier 5 mars 2015 le conseil presbytéral de la paroisse protestante de Benfeld sollicite une subvention de la commune à titre de participation pour divers travaux de réfection effectués dans le logement du presbytère, à savoir :

- la réfection complète de la distribution électrique et des appareils de chauffage, réalisés dans l'urgence suite à un court-circuit pour un montant de 10 628 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

vu le demande de la paroisse protestante et compte tenu de la nature des travaux effectués

vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 avril 2015

décide

l'attribution d'une subvention à la paroisse protestante de Benfeld de 1 063 € représentant 10% du montant de la dépense

adopté à l'unanimité

- Communauté israélite pour travaux au cimetière

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que la communauté israélite a procédé au remplacement de la clôture du cimetière, du portail et à la réalisation d'un portillon, côté parking Intermarché, permettant d'accéder directement au cimetière depuis ce parking, notamment lors d'enterrements ou de cérémonies diverses

Elle sollicite une subvention de la commune à titre de participation à ces travaux dont le montant s'élève à 12 320 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

vu le demande de la communauté israélite et compte tenu de la nature des travaux effectués

vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 avril 2015

décide

l'attribution d'une subvention à la communauté israélite de Benfeld de 1 232 € représentant 10% du montant de la dépense

adopté à l'unanimité

b) recours à l'emprunt pour le financement des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'école Briand

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, rappelle que le financement des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'école Briand nécessite le recours à l'emprunt pour un montant total de 1,2 M€, inscrit au budget primitif 2015

Une consultation auprès des différents établissements bancaires sur cette base a été effectuée au courant du mois d'avril.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des différentes propositions,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 avril 2015

décide

de recourir à l'emprunt pour un montant de 1 200 000 € (un million deux cent mille Euros) destiné à financer les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'école Briand

accepte

la proposition du Crédit Agricole Alsace Vosges, 1 place de la Gare 67000 STRASBOURG, aux condition ci-après :

- montant : 1 200 000 €
- durée : 10 ans

- échéances : trimestrielles
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,90%
- échéance : capital constant

La proposition de financement est éligible à l'enveloppe BEI Haute Qualité Environnementale (HQE)

autorise

le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

adopté à l'unanimité

**6) Transfert de compétences à la Communauté de Communes :
« Aménagement numérique - participation locale au Schéma
Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) »**

Mme Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée qu'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a été initié par la Région Alsace et des deux départements et est actuellement piloté pour notre territoire par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Au travers de ce schéma sont prévues plusieurs phases d'intervention qui se traduiront, au sein de la COCOBEN, par une montée en débit à KOGENHEIM en cours, la mise en place de la fibre optique jusqu'à chaque foyer à MATZENHEIM, ROSSFELD, SERMERSHEIM et WITTERNHEIM.

Une participation locale sera demandée à hauteur de 350 euros par prise avec 8 644 prises. Cela correspond à un coût global pour le territoire d'environ 3 025 750 euros. Ce montant est un montant plafond et pourrait être revu à la baisse en fonction des résultats de la délégation de service public lancée par la Région Alsace.

Le calendrier prévisionnel prévoit une signature de délégation de service public entre le concessionnaire et la Région Alsace au premier semestre 2016. Suivront les études opérationnelles afin que les travaux puissent démarrer en 2017 pour une durée de six à huit ans.

Concernant le cas particulier de la commune de KOGENHEIM, le coût de prise en charge est de 150 euros pour la montée en débit (60 300€ pour 402 prises concernées). Elle viendra en déduction des 350 euros lors du passage de la commune en très haut débit. Cette charge financière est incluse dans le transfert de compétence.

Deux autres cas particuliers sont à relever :

- BENFELD est actuellement liée par une convention avec la société «Numéricable». Les travaux ne pourront démarrer qu'à la fin de cette dernière et sous réserve que la commune ne signe pas pour une modernisation avec cet opérateur. C'est pourquoi, la commune de BENFELD figure dans la tranche conditionnelle du projet.
- HUTTENHEIM est actuellement chez « Numéricable » mais uniquement pour la partie "Télévision" : la commune fait donc partie de la tranche ferme de la délégation de service public.

Commune	Nombre de prises
BENFELD	2 841
HERBSHEIM	379
HUTTENHEIM	1 229
KERTZFELD	539
KOGENHEIM	610
MATZENHEIM	782
ROSSFELD	390
SAND	588
SERMERSHEIM	422
WESTHOUSE	650
WITTERNHEIM	214
TOTAL	8 644

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,
après en avoir délibéré,

vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de ses articles L.5211-17, L. 5214-16 et L.5211-4-1 ;

vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Alsace ;

considérant le coût de la participation locale qui sera sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma ;

considérant que la Communauté de Communes souhaite proposer à ses communes membres de transférer la compétence « Aménagement numérique : participation locale au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) » ;

autorise

le transfert de la compétence à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs: « Aménagement numérique : participation locale au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) » ;

adopté à l'unanimité

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Stéphanie GUIMIER rappelle que la commission de la communication s'est réunie le 2 avril dernier, lors de laquelle ont été traités les points suivants :

- bilan de la **lettre électronique** une année après la mise en place de la nouvelle formule, qui comptabilise 1/3 de nouveaux abonnés supplémentaires en un an, passant de 227 à 355 abonnés. Les statistiques montrent néanmoins que de nombreuses personnes non abonnées lisent la lettre électronique. Certains abonnés transfèrent le message à plus d'une dizaine de personnes. Une nouvelle campagne rappelant qu'en s'abonnant, on est destinataire des informations en temps réel, va être relancée avant l'été, et il sera proposé un cadeau au 400^e inscrit.
Les principes de cette lettre électronique ont été reconduits, à savoir :
 - Un envoi hebdomadaire
 - Donnant des informations utiles aux Benfeldois (route barrée, démarrage de travaux, jour de collecte des ordures ménagères en cas de jour férié...)
 - Pour rappel des rendez-vous du week-end à venir
 - Pour un retour en images de l'activité dans notre ville la semaine écoulée, soit 430 diapositives diffusées sur un an.
- L'analyse de la première édition du **guide pratique** est la suivante : même si on constate certaines déceptions quant à la réalisation graphique et aux délais, le guide est pratique par son contenu et on y trouve les informations.
La commission a décidé de lancer dès maintenant l'édition 2016 avec le même prestataire BUCEREP et la même formule d'édition avec financement intégral par les annonceurs.
- quelques règles **d'affichage dans les panneaux municipaux** pour en simplifier la gestion et en optimiser le service ont été abordées, comme :
 - le format A4, taille maximale acceptée
 - affichage de ce qui se passe à Benfeld
 - durée maximum de 15 jours.
 - les affiches doivent être déposées en quantité suffisante en mairie ; pas d'impressions supplémentaires aux frais de la Ville.
- un projet de **petit film racontant la vie à Benfeld** a été relancé, en partenariat avec BenfeldTV.

Monsieur Bernard BOUTONNET fait le point sur les différents dossiers abordés lors de la commission des travaux du 29 avril, à savoir :

- Travaux d'aménagement du cimetière

L'ensemble des travaux est terminé. Les dépenses se montent à 68 000 € TTC, avec une économie de 20% sur le columbarium et le jardin du souvenir et de 1 000 € sur les fontaines à eau.

Le mur et le portail ont été réalisés par les ateliers municipaux

- Accès MIS + Multi - accueil

Les travaux de voirie sont terminés ; reste à mettre en place l'éclairage public (pose des lampadaires)»

- Rue des antiquaires

Les travaux de voirie (bande piétonne + parking) sont finis, reste à poser les lampadaires + engazonnement.

Les plantations (corylacées, arbres de la famille des noisetiers), de même que le marquage ont été réalisés par l'équipe technique.

Une liaison piétonne entre les immeubles et Intermarché et la ZAC a également été faite.

- Rue du Relais Postal

Démarrage des travaux le lundi 4 mai

- Travaux Salle des Fêtes

L'appel d'offre pour la mise en conformité, sécurité incendie, désenfumage et réfection complète des sanitaires a été publié le 29 avril .

Une mission de contrôle de la construction a été confiée à SOCOTEC et STRABAT, cabinet d'architecture CHITIER assure la maîtrise d'œuvre.

Le démarrage des travaux est fixé au 13 juin pour une fin de chantier mi septembre.

Les travaux sont effectués en une seule tranche et décomposés en 10 lots.

SOCOTEC a également été missionnée pour réaliser l'agenda programmée (AdAP), sachant que le dossier est à finaliser pour septembre avec une planification des travaux.

- Remplacement d'un véhicule « atelier »

Le véhicule C15 acquis en 1994 a fait l'objet d'un contrôle technique négatif (124 000 km et train avant et arrière HS)

Il sera remplacé par la Clio du responsable des services techniques, datant de 2003 avec un kilométrage de 140 000 km.

L'achat d'un véhicule neuf « essence » pour le responsable des services techniques est proposé au prix de 11 500 € TTC

- Eglise catholique

Le DCE (dossier de consultation des entreprises) est prévu pour la semaine 19

- Parking gare Ouest

La modification du câblage de l'ensemble des lampadaires a été réalisée et la mise en place d'une horloge de coupure entre 23h00 et 5h00, permettant le maintien de 6 lampes sur environ 60 a été installée.

Monsieur Bruno LEFEBVRE informe que la commission des sports s'est réunie le 1^{er} avril dernier, en présence de 2/3 de ses membres, du maire et de quelques collègues adjoints.

Elle a été invitée à se prononcer ce jour là sur plusieurs points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- l'organisation de la prochaine fête du sport qui aura lieu cette année le 6 septembre au lieu du 13 septembre comme initialement annoncé. Il a notamment été fait le bilan de l'édition 2014, ce qui avait marché et ce qui demandait à être revu ou amélioré.
- ensuite, la soirée des sportifs méritants 2015 qui se tiendra le 13 novembre 2015. Outre le bilan de l'édition 2014, la commission a été amenée à réfléchir au sportif, à l'association ou à la structure qui pourrait prétendre

à obtenir le titre de sportif méritant pour la saison 2014-2015. L'organisation de la soirée, les récompenses ont été entre autres des points de discussion.

- enfin, le sujet qui a occupé une grande part de cette commission : la demande faite par la l'association Laurentia qui vous sera présentée en commission réunie, tout de suite après.

Madame Mona PAJOLE informe les conseillers des décisions prises lors de la dernière commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence alloués, les dons acceptés, l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2014 et du budget primitif 2015.

Les subventions pour colonies de vacances, pour les centres aérés et pour la Banque Alimentaire ont également été reconduites.

Madame Lucienne GILG, vice-présidente de la communauté de communes informe de l'ouverture du nouveau multi accueil, rues des 11 communes depuis le 4 mai, qui accueille 76 enfants pour 80 places disponibles (capacité qui peut être portée à 96). Une visite du site sera prévue ultérieurement.

La **Commission culture** s'est réunie le 23 avril dernier avec à l'ordre du jour, la prochaine manifestation artistique de plein air : le JEUDI DES ARTS, le 14 mai prochain, dont voici les grandes lignes :

Les artistes vont s'exposer dans les rues du centre-ville de 11h à 18h.

En parallèle, à partir de 14h, différents ateliers participatifs seront proposés aux enfants, aux adolescents et également aux adultes, sur le thème de l'habitat :

- un atelier peinture sur maison en carton pour les plus jeunes
- un atelier collage et craies grasses sur immeuble cartonné
- un atelier maisons en ficelle de vigneron
- de la peinture acrylique sur toile

Dans la cour de l'école de musique seront exposés les dessins et compositions réalisés par les enfants des écoles de Benfeld, environ 700 oeuvres.

La place Briand sera consacrée à la danse en musique pour tous et à la restauration assurée par l'OMF.

La troupe des Humpa Pums déambulera dans les rues en milieu d'après-midi.

La partie concert démarrera à 17h place Briand, où se produiront sur scène 2 groupes :

- les Backyard Folk Club, style folk
- les Pocket Orchestra, style rock, blues, funk et soul.

Les conseillers sont tous conviés au vernissage de l'édition 2015 du Jeudi des Arts, le mercredi 13 mai à 20h au cinéma, pour la projection du film « Tomi Ungerer croque New-York ».

Comme l'an passé, un appel aux bonnes volontés parmi les élus est lancé pour assurer les installations, la tenue du stand information et tombola, ou le

démontage. Pour ceux qui peuvent être présents, merci de signaler vos disponibilités cette semaine encore.

Et pour terminer, Mme GUIMIER informe qu'un partenariat Radio France Bleu Alsace a été établi pour cette manifestation, qui va se traduire par 4 directs dans différentes émissions et à différents créneaux horaires, entre ce jeudi et le matin du Jeudi des Arts.

Questions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»

En fin de séance, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de 3 questions traditionnelles reçues en mairie, dont il donne lecture et apporte les réponses comme suit :

- 1) *Les entrées de ville conditionnent et marquent souvent les esprits des visiteurs. Elles sont sources de création d'impressions et d'images plus ou moins positives. On ne peut pas dire que l'entrée de ville située en face du plan d'eau à la hauteur de l'entrée donne une image dynamique et positive de Benfeld. Cette entrée de ville provoque un message contradictoire avec le beau panneau situé à la hauteur du Muhlbach. Nous souhaitons la démolition ou le réaménagement de ces « baraques » surmontées de barbelés ; le déstockage, l'enlèvement et le nettoyage de cet espace qui pourrait avoir aussi d'autres fonctions : parking, dépose minute ou création d'un petit espace de restauration.*

Les bâtiments répondent à un besoin et sont des annexes aux ateliers pour le stockage. De plus aucun financement pour les aménager n'est prévu.

Vous avez souhaité ne pas augmenter les impôts locaux ; ce à quoi j'adhère aussi ; mais il faut aussi apprendre à économiser et ne pas venir à chaque conseil avec un projet non budgétisé... Soyons cohérents !

Si nous procédions à une démolition, nous n'aurons plus l'autorisation de reconstruire car il s'agit d'une zone protégée qui exclut tout aménagement supplémentaire...

Enfin, nous n'avons pas pour vocation d'urbaniser les zones naturelles dans ce secteur qui accueille déjà trop de bâtiments mais nous respectons plutôt notre environnement naturel...

- 2) *Encore les particules fines, et oui... La santé publique ne mérite ni mépris, ni qu'on la fasse attendre. Les prises de position de beaucoup de médecins interpellant les élus et les pouvoirs publics nous confortent donc dans notre position d'alerte et de propositions concrètes. Vous vouliez vous adresser à l'Agence Régionale de Santé, craignant « un piège ». Merci de nous informer des décisions que vous avez prises et mises en œuvre pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air*

Comment êtes-vous venus au conseil ?

Une partie de notre réponse est dans notre comportement !

Vous trouverez en annexe la réponse de Monsieur le Préfet et de l'ARS.

Je propose d'en débattre lors d'une prochaine commission cadre de vie.

- 3) *Par courrier du 6 mars 2015, nous vous avons demandé de porter à l'ordre du jour du conseil municipal un point intitulé « demande de l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France concernant la propriété Reibel située au 13 rue du Général de Gaulle » Suit un bref historique (voir comptes-rendus précédents)*

Cette problématique n'est pas de la compétence du conseil municipal mais du maire. Le projet d'acquisition sera naturellement étudié lors de l'aménagement global du centre ville.

Il ne s'agit pas de cacher des choses mais de faire une étude globale.

Si j'avais voulu faire valoir la discrétion pensez-vous que j'en aurais parlé lors d'une commission réunie ? Toutefois, les débats en commissions réunies doivent rester internes à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h50